

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)  
**Les Voiles d'Hendaye**



**Régates du Challenge d'Hiver**

**Grade 5B**

**Baie d'Hendaye**

**Le Challenge d'Hiver consiste en 4 courses :**

**19 Octobre 2025 : Txingudi Cup**

**16 Novembre 2025 : Trophée Sokoburu**

**(les deux dates de 2026 seront annoncées par Avenant à cet Avis de Course)**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

**1. RÈGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Non applicable
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une

accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'entrée du Club, ainsi que sur le site du Club.

3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents par VHF dont le canal sera donné lors du briefing.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Club coté Bidassoa.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME

6.1 Programme à terre : Confirmation d'inscription :

Date	De	À
19/10/ 25 et 16/11/25	9h30	10h30

Autre :

Date	À	Détail
19/10/ 25 et 16/11/25	10h30	Briefing obligatoire club house

6.2 Jours de course :

Date	Classes	Heure 1 <sup>er</sup> d'avertissement	signal
19/10/ 25 et 16/11/25	Toutes	12h00	

Les 19 /10 et 16/11 pas de départ après 16h00

**Nota** : Pour les deux dates de 2026, les horaires seront définis par avenant.



- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE



Le pavillons de classe est : le pavillon du Club

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Voir les différents parcours en annexe
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : flamme numérique de 1 à 9 et tableau ensuite.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). .

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bateau comite et bouée Jaune	Si parcours construit, bouées définies au briefing	Bouée Jaune	Bateau comite et bouée crayon Orange

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont **Les Briquets**

## 12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).



### 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

### 14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

### 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Parcours	Temps limite pour finir
Côtier temps compensé	3 minutes par mile après l'arrivée du 5 em de chaque classe

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite tel que donné ci-dessus seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Club.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

### 18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront ceux du tableau Osiris.
- 18.3 Le classement se fera en 3 catégories Croiseurs, Régates et Monotype (Groupe L Osiris) si au moins 5 bateaux sont présents dans chaque catégorie.
- 18.4 Si une ou plusieurs de ces catégories présentent moins de 5 bateaux, alors les bateaux de ces catégories seront classés uniquement dans un classement général.
- 18.5 Le Championnat d'hiver se déroulant sur 4 Dimanches, un classement sera établi à l'issue de chaque dimanche, en tenant compte des points 18.2 ci-dessus.
- 18.6 Le Classement Général du Championnat d'hiver sera établi en retirant pour chaque bateau, son score du plus mauvais dimanche, si les 4 journées du Championnat ont été validées.
- 18.7 Si moins de 4 journées ont été validées, le score sera celui de toutes les journées validées.
- 18.8 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL pour les parcours techniques et temps sur distance avec application du CVL pour les parcours côtiers.

## **19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 19.1 [DP] [NP] Pas d'émargement (sortie et retour) par contre,  
19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.  
19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.

## **20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.  
20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.  
21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.  
21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés : logo ou pavillon Les Voiles d'Hendaye.

## **23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.  
23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.  
23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.  
23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
  - Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **24. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

## **25. EMBLEMES**

Non applicable

## **26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

Non applicable

## **27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

## **28. PRIX**

Les prix seront distribués au Club des Voiles d'Hendaye, le dernier jour du Challenge, comme suit :

3 premiers de chaque classe (Croiseurs, Régates et Monotypes groupe L Osiris) si plus de 5 bateaux dans la classe.

Si moins de 5 bateaux, seul le premier recevra un prix.

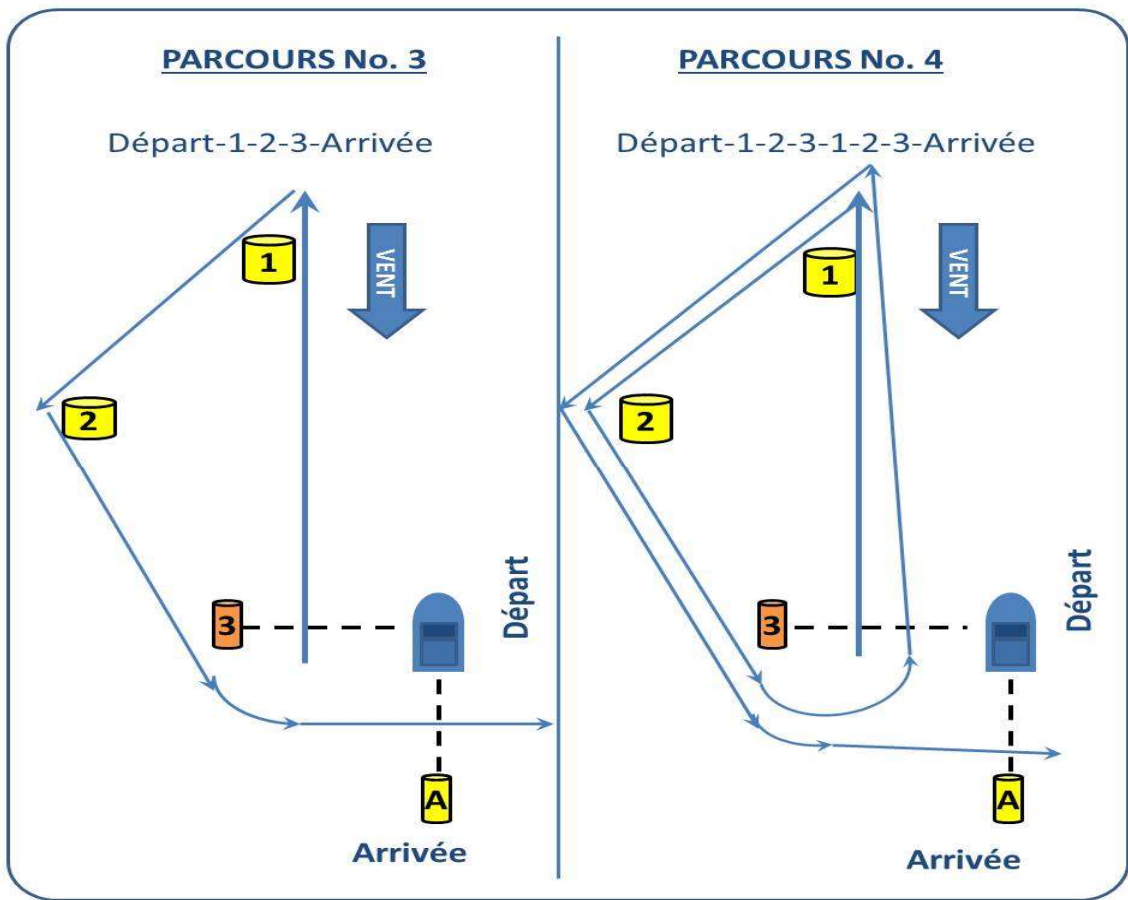
Des récompenses spéciales pourront être attribuées aux équipages féminins.

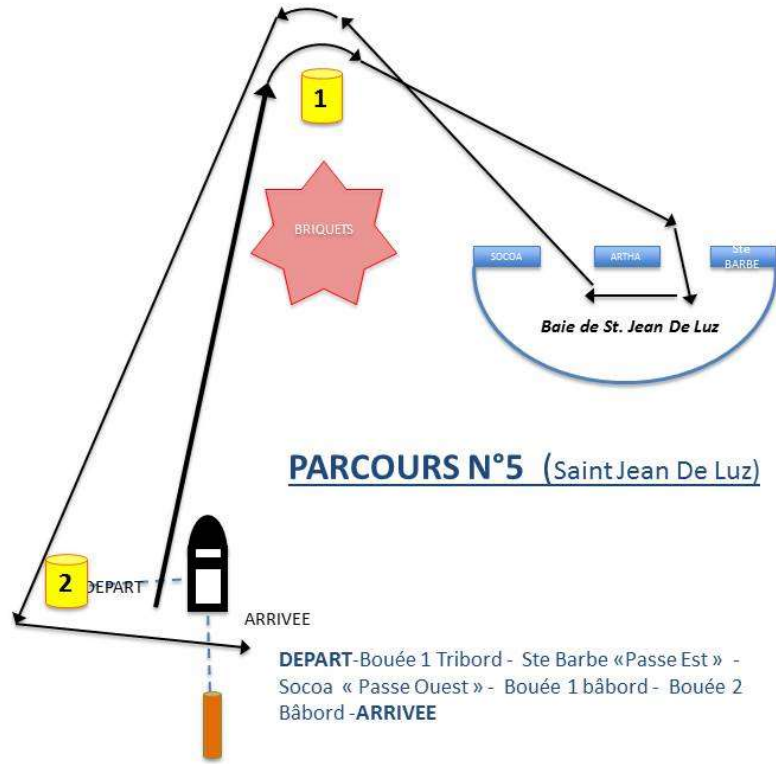
## **ARBITRES DÉSIGNÉS (Voir site FFVoile)**

## ANNEXE ZONES DE COURSE







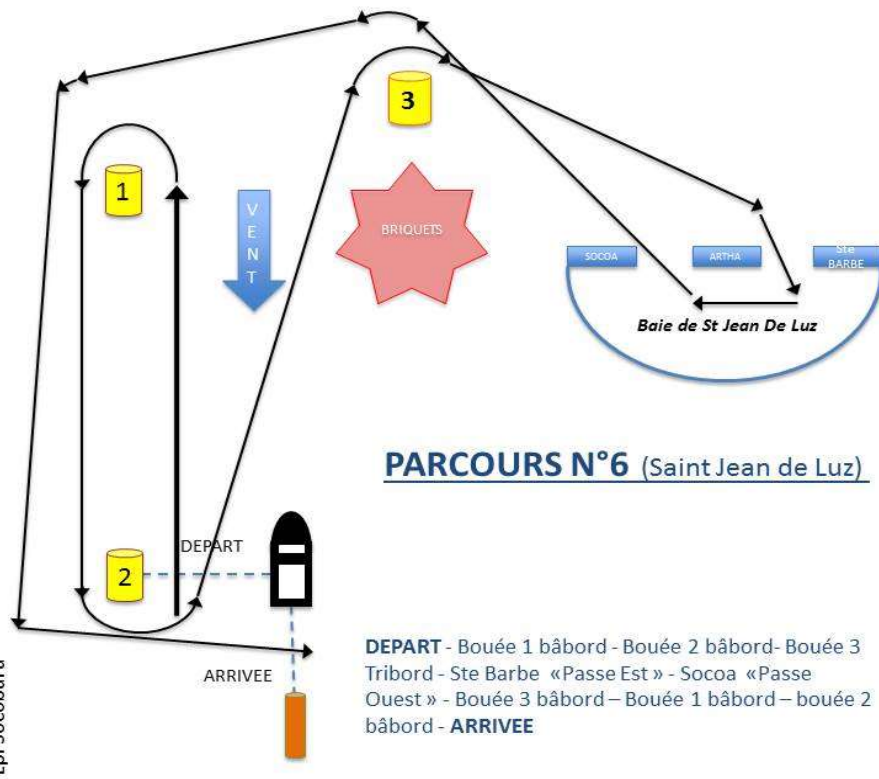


**PARCOURS N°5 (Saint Jean De Luz)**

**DEPART**-Bouée 1 Tribord - Ste Barbe « Passe Est » - Socoa « Passe Ouest » - Bouée 1 bâbord - Bouée 2 Bâbord -**ARRIVEE**



Epi Socoburu



**PARCOURS N°6 (Saint Jean de Luz)**

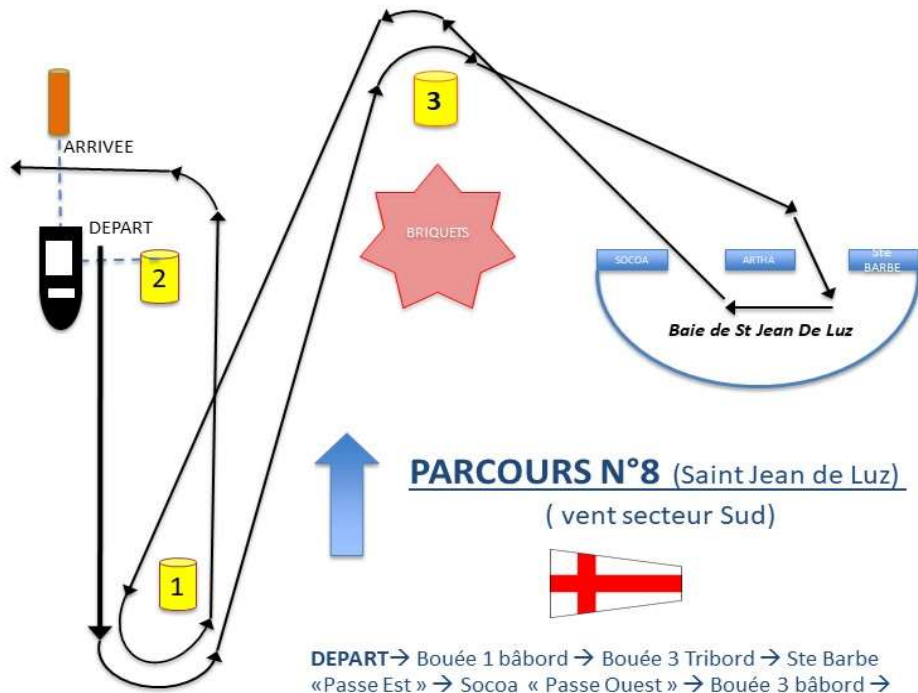
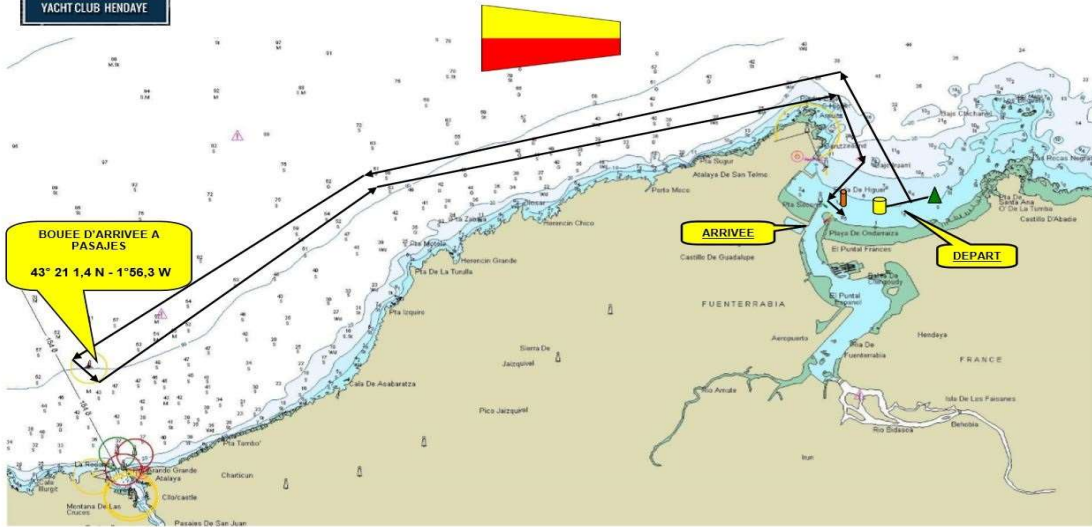
**DEPART** - Bouée 1 bâbord - Bouée 2 bâbord - Bouée 3 Tribord - Ste Barbe « Passe Est » - Socoa « Passe Ouest » - Bouée 3 bâbord - Bouée 1 bâbord - bouée 2 bâbord - **ARRIVEE**



Epi Socoburu



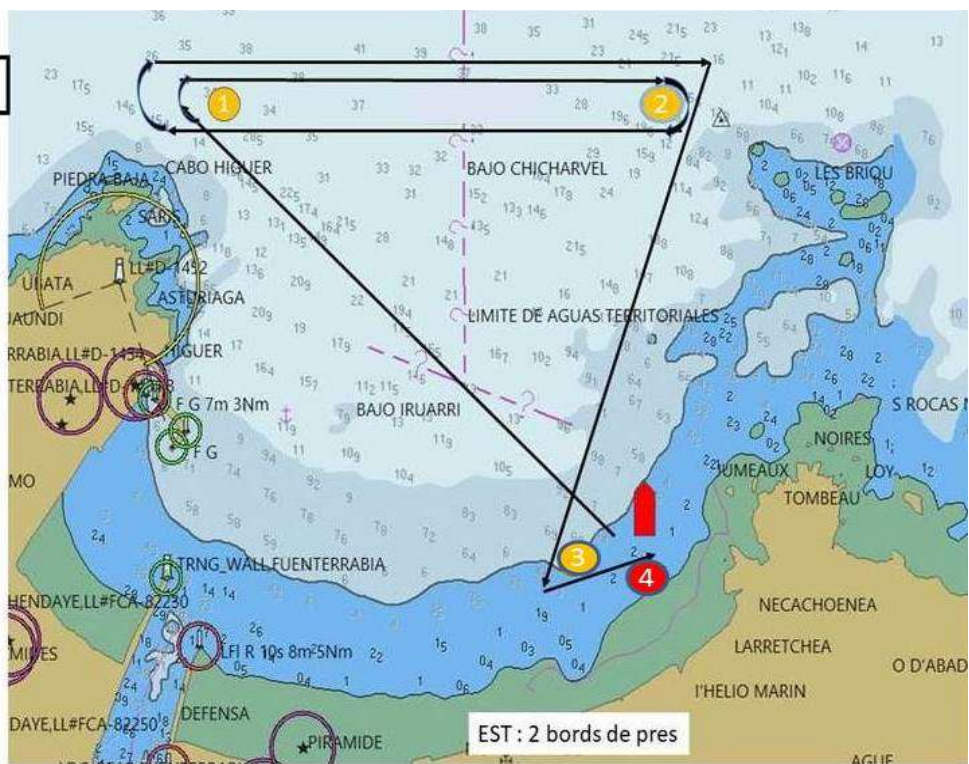
### PARCOURS N°7 PASAJES



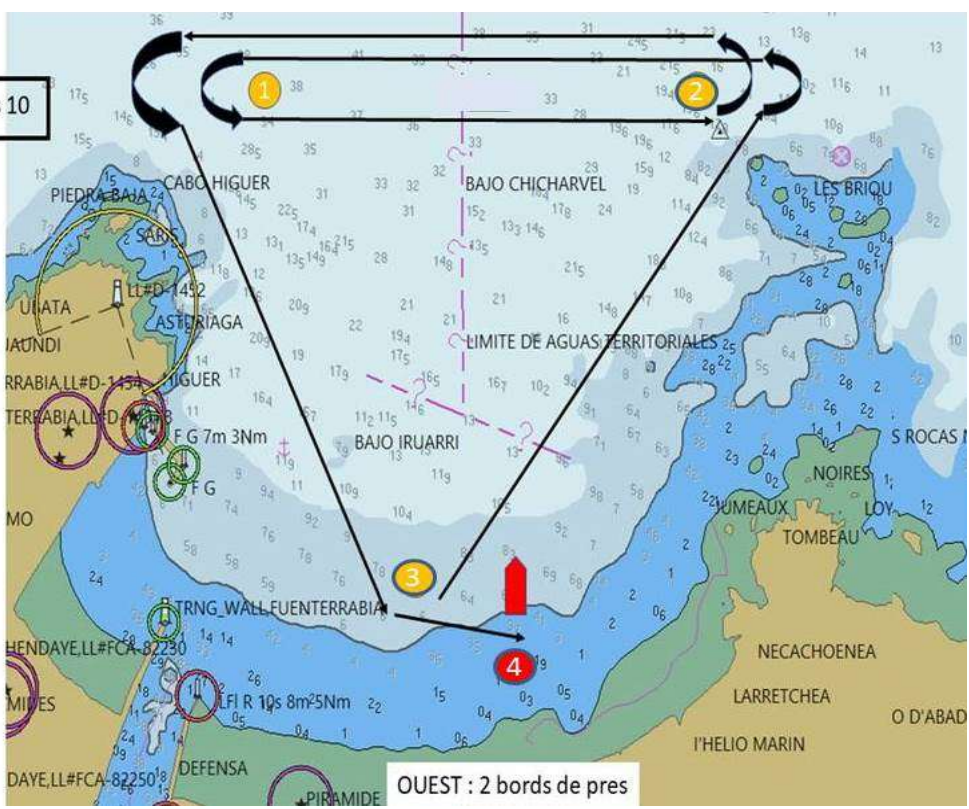
### PARCOURS N°8 (Saint Jean de Luz) ( vent secteur Sud)

DEPART → Bouée 1 bâbord → Bouée 3 Tribord → Ste Barbe  
« Passe Est » → Socoo « Passe Ouest » → Bouée 3 bâbord →  
Bouée 1 bâbord → Bouée 2 bâbord → ARRIVEE

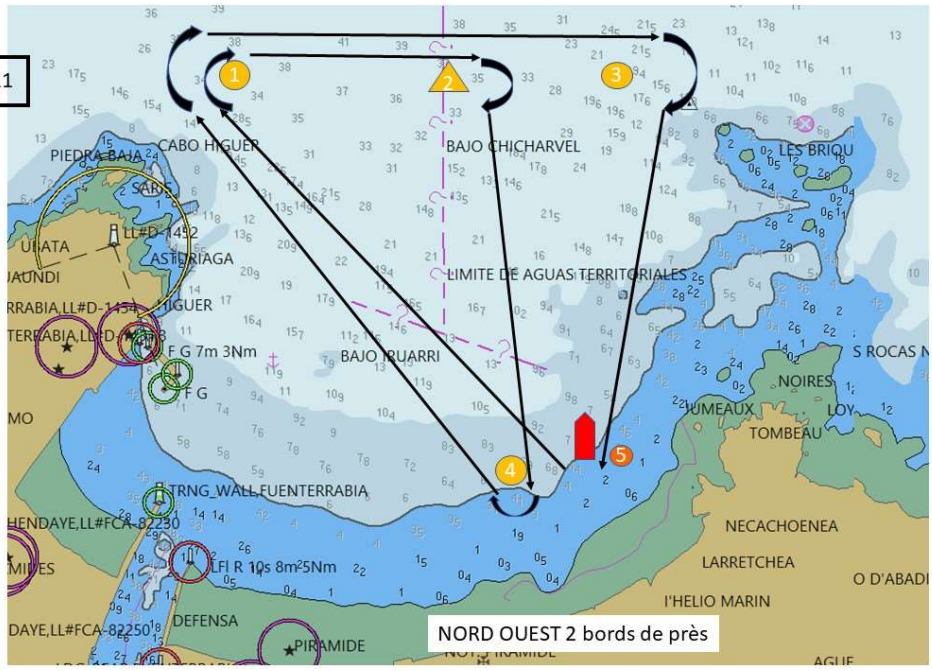
Parcours 9



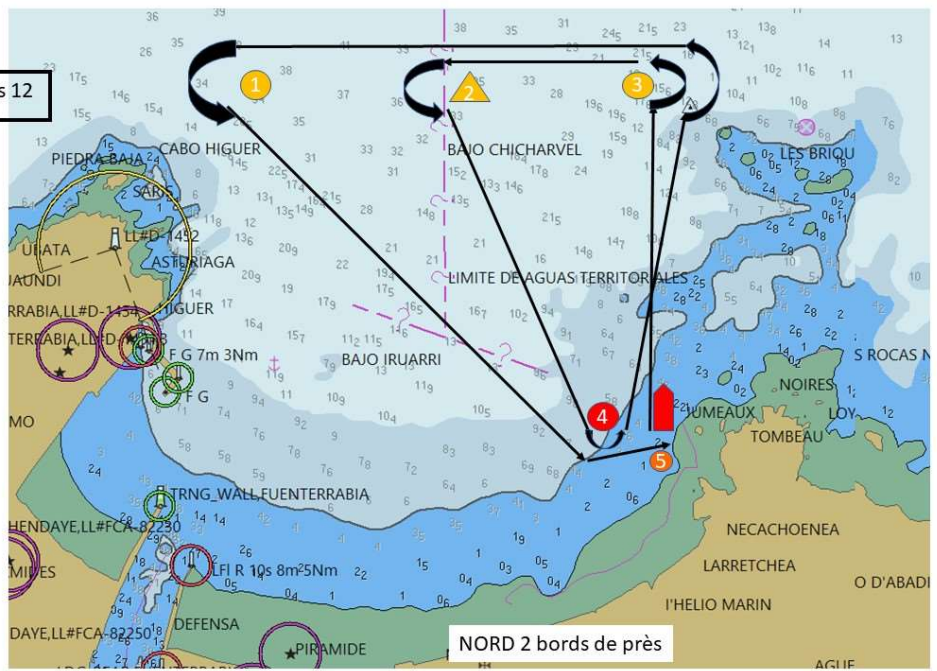
Parcours 10

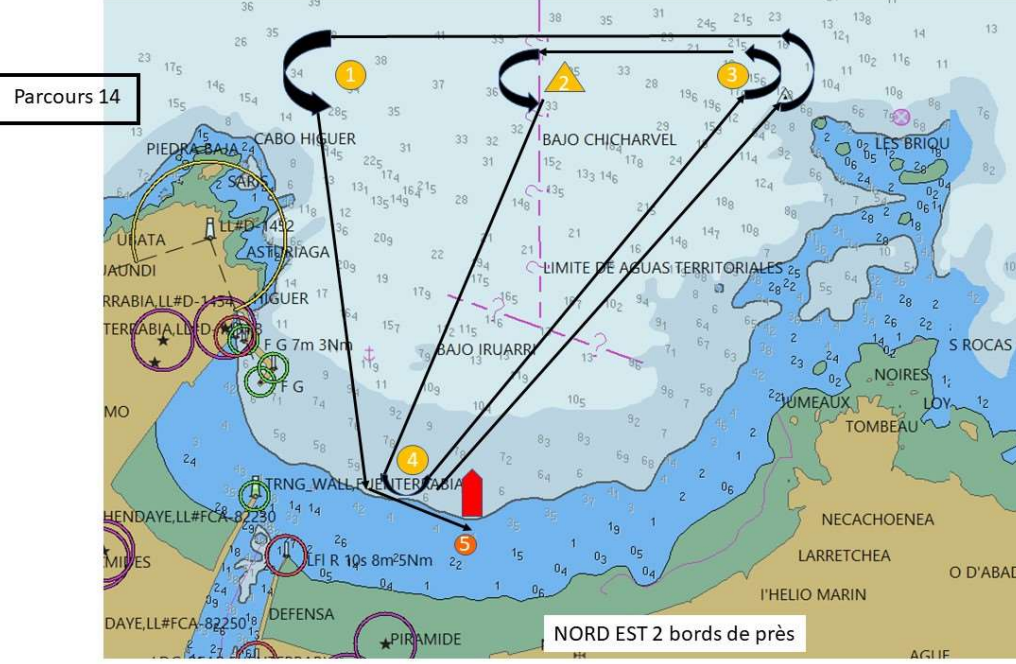
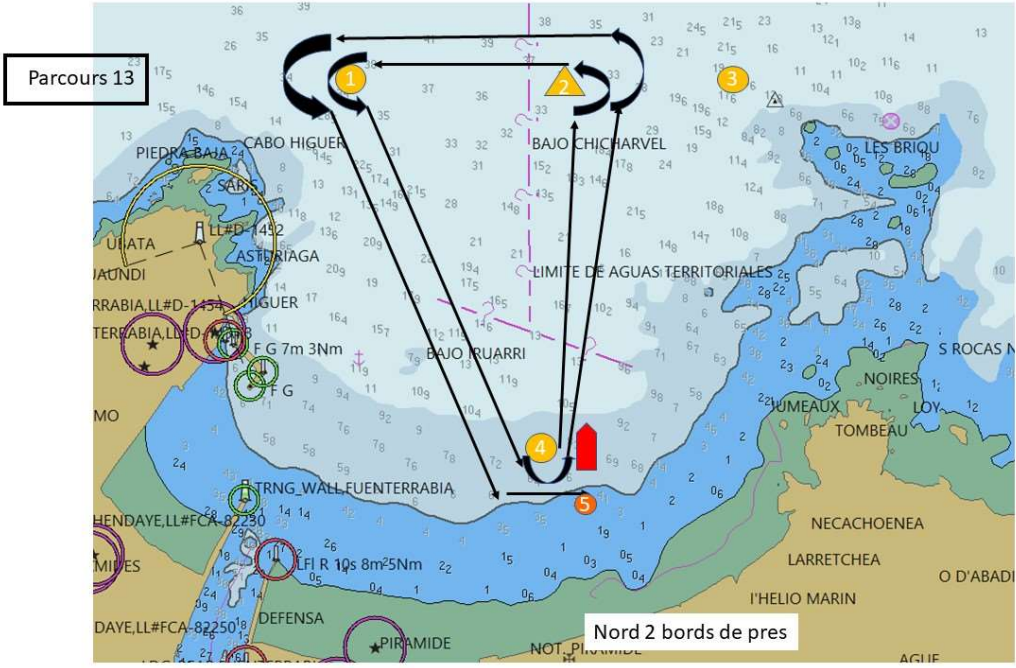


Parcours 11



Parcours 12







## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.